

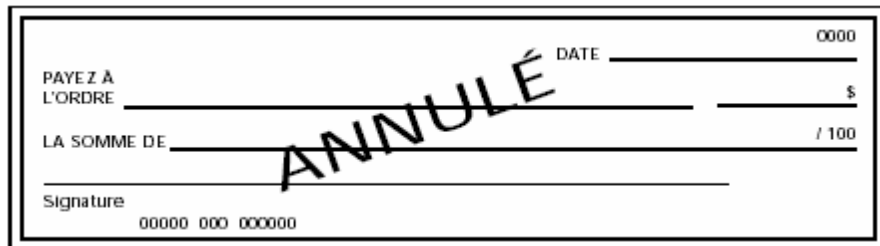
Service des ressources humaines

Demande initiale Modification Annulation

Veuillez expédier ce formulaire dûment rempli au Ressources humaines

Nom de l'employé(e) :		Prénom de l'employé(e) :	
Adresse :			
Code postal :	Nu employé(e)	Numéro d'assurance sociale :	
Tél (rés) :	Tél (cell)	Courriel :	

Brocher un spécimen de chèque à l'égard du compte bancaire* où le dépôt doit être effectué.



Veuillez indiquer la mention «Annulé » sur votre chèque

J'autorise par la présente l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa à déposer le montant de tout salaire net qui m'est dû à l'institution financière susmentionnée.	Signature	Date
--	------------------	-------------

Note :

* Les institutions financières n'acceptent pas de dépôt salaire dans les comptes d'épargne stable. Ces comptes portent les lettres ES au niveau du numéro de compte

Voir détails au verso

RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉPÔT DIRECT – PAIE

Le dépôt direct est un procédé par lequel l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (AISO) effectue le versement des sommes dues à ses employé(e)s en demandant aux institutions financières de porter les dites sommes au crédit du compte personnel de chaque employé(e), le matin de chaque jour de paie.

COMMENT Y ADHÉRER?

Pour accéder au dépôt direct, veuillez suivre les étapes suivantes:

- **ÉTAPE 1:** Compléter les renseignements requis à la partie supérieure du formulaire d'autorisation.
- **ÉTAPE 2:** Signer l'autorisation.
- **ÉTAPE 3:** Fournir un spécimen du chèque du compte bancaire où le dépôt doit être effectué.
Inscrire « SPÉCIMEN – ANNULÉ » au travers du chèque pour plus de sécurité.
- **ÉTAPE 4:** Transmettre le formulaire aux ressources humaines de l'AISO.

MODIFICATIONS DES INFORMATIONS

Il incombe à l'employé(e) de faire connaître à l'AISO toute modification aux informations déjà fournies. Ainsi, l'employé(e) doit compléter un nouveau formulaire d'autorisation lors d'un changement de compte et/ou d'institution financière.

La totalité du dépôt doit se faire à une seule institution financière.